

BROCHURE "A.I.F.F". - Concours LEPINE 2016

Présentation du Concours Lépine / A.I.F.F. Le Concours Lépine / A.I.F.F. : association créée le 8 décembre 1901 (Loi 1901), reconnue d'utilité publique par décret du 21 avril 1912, également lauréate de l'Académie des Sciences Morales et Politiques. Cette association groupe les personnes qualifiées d'inventeurs par le dépôt d'un brevet ou d'un titre de Propriété Industrielle et/ou Intellectuelle. CONCOURS LÉPINE Président Gérard DOREY 12, rue Beccaria F-75012 PARIS Tél : 01 40 02 04 50 Fax : 01 40 02 04 51 www.concours-lepine.com crslepine@concours-lepine.com LES CONCOURS LÉPINE 2016

Ces conseils se font sur rendez-vous à notre siège social tous les mardis après-midi et ce tout au long de l'année. • L'abonnement à «Invention Magazine» (revue bimestrielle). Les modalités de participation au Les modalités de participation au Concours Lépine • être inventeur, • avoir une invention ou innovation protégée par un titre de propriété industrielle et/ou intellectuelle, • que cette même invention soit matérialisée par un prototype ou une maquette, • être adhérent au Concours Lépine / A.I.F.F. (83 euros/an). Toute participation aux différents Concours Lépine se fait sous forme de location de stands

A qui s'adresse le Concours Lépine / A.I.F.F.

C'est un groupement privé de personnes physiques ou morales dont l'activité inventive, principale ou secondaire, se porte sur la création, l'innovation et les produits nouveaux.

Elle s'adresse aux : • Inventeurs, trouveurs, innovateurs et créateurs • Lycéens, étudiants titulaires d'un projet innovant • Inventeurs salariés d'une entreprise • Industriels et fabricants qui cherchent à innover • Organismes ou groupements recherchant la promotion de l'invention. But • Promotion de l'invention • Soutien et défense des droits et intérêts des inventeurs • Aide et appui aux inventeurs auprès des entreprises et des organismes officiels • Centralisation et diffusion des inventions • **Conseils aux inventeurs en amont et en aval de leurs inventions** • **FAUX : Comme les conseils en Brevets même si votre invention à l'évidence n'a aucun avenir, votre candidature sera accueillie avec enthousiasme. Les inventeurs sont souvent montrés comme des CLOWS de CIRQUE et ils participent à la notoriété de la FOIRE de PARIS mais la différence ce sont eux qui payent.**

Parution de leurs inventions dans « Invention Magazine » organe de presse officiel du Concours Lépine/ A.I.F.F. Le Concours Lépine International Paris Ce salon est organisé tous les ans, au printemps dans le cadre de la Foire de Paris. **Il permet aux inventeurs : • de favoriser et développer leurs contacts • faire connaître leurs inventions en vue de l'exploitation de leur brevet. de faire une étude de marché • FAUX - Vous devez faire votre étude de marché bien en amont comme avoir déjà sélectionné les réseaux de distribution, les fabricants, la licenciée..... Dans le cas contraire si votre invention représente un réel intérêt vous avez forte chance de vous faire doubler. Je ne connais pas d'inventeurs qui grâce au Concours LEPINE ont pu signer un accord avec une invention qui n'est pas aboutie.**

D'exploiter eux-mêmes leurs inventions par vente de celles-ci sur les stands • de recevoir un prix au Concours Lépine. VRAIS - J'ai pu vendre des collecteurs d'eau + des Clés à Gaz ce qui m'a permis de payer le Stand plus les Frais d'Hébergement et de faire un petit bénéfice en final. – J'ai profité de ce Salon pour prendre R de V avec Téléshopping où j'ai rencontré Pierre BELLEMARE pour la réalisation du film de présentation sur la chaîne TF1 (10 passages Télé).

Le Collecteur a eu une Médaille de Bronze en 1993, mais cette distinction n'a pas eu d'impact au niveau commercial.- Cette invention pourtant « écologique » n'a pas fait l'objet d'un passage Télé, les journalistes TV préférant mettre en avant des inventions souvent « farfelues » qui portent à rire. En septembre de la même année j'ai participé au Salon JARDITEC où j'ai obtenu le premier prix décerné par plusieurs acheteurs de grandes enseignes.(Trophée de l'Académie du Jardinage et Bricolage) - Cette distinction a fait l'objet de plusieurs articles dans des revues spécialisées jardin et l'impact a été important, même trop puisque je n'ai pas pu assurer mes besoins en fond de roulement pour répondre à la demande. J'ai du céder une licence et les problèmes qui en ont suivi.

Ce Concours est par tradition et en hommage à son fondateur, inauguré par le Préfet de Police de Paris. Les Concours Lépine Régionaux et Européens Permettent aux Inventeurs : • d'accéder à un Concours Lépine de proximité, • de rencontrer les différents acteurs du tissu industriel, • de faire connaître leur invention à une région précise. L'adhésion Comprend : • **Tous les services que l'association peut vous apporter en terme de protection, cession de licence, contrat, contrefaçon.**

FAUX

- a) quand j'ai rencontré en 1997 mes problèmes avec la licencié je me suis rapproché de l' A.I.F.F. et effectivement j'ai eu une consultation gratuite à Paris avec une avocate spécialiste, et ensuite ce cabinet d'avocats pouvait prendre mon dossier moyennant le Tarif de l'Epoque (en tête 1500 Frs de l'heure. + Frais de Procédure) et je n'ai pas donné suite.
- b) Mme Nicole WALTHERT - Médaillé OR au Concours LEPINE - s'est rapproché de l'A.I.F.F. (Concours LEPINE) pour défendre ses droits comme l'indique la Brochure. **Réponse de Mr DOREY** (son Président) :

« Il y a souvent des inventeurs qui estiment avoir été copiés. Mais là, il semble que la technique soit identique, et qu'en tout cas les brevets sont compatibles avec la WIFI et de rajouter « il est surprenant que Nintendo n'ait pas poursuivi Mme WALTHERT en diffamation ».

BRAVO la DEFENSE des INVENTEURS « Médaillés » par l' A.I.F.F.